

Les pèlerins qui ne pourraient venir à l'une de ces deux époques en choisiraient d'autres à leur convenance. C'est ainsi que plusieurs dates ont déjà été arrêtées : Marseille, la ville du Sacré-Cœur, auquel elle a été consacrée lors de la peste de 1720 par son grand évêque Belsunce, a voulu cette année, comme en 1873, donner l'exemple et s'est inscrite pour les premiers jours de juin. Le Congrès international catholique qui se terminera à Paris le 10 juin doit se transporter en corps le lendemain à Paray-le-Monial. Des pèlerinages de Bretagne, de Provence, d'Alsace, du Brésil, de la République Argentine, du Canada, etc., s'annoncent pour d'autres époques.

Comme il est à souhaiter que chaque nation soit représenter à Paray-le-Monial en la grande solennité internationale de la fête du Sacré-Cœur, les pays qui ne choisiraient pas cette date pour leur pèlerinage principal sont cependant instamment priés d'y envoyer le 22 juin une délégation, si faible soit-elle.

Les Comités centraux de Paris et de Paray-le-Monial

Un comité d'honneur a été formé à Paris : il se compose de catholiques éminents dont le nom a dès le début concilié les plus vives sympathies et la plus éclatante popularité au pèlerinage. La liste de ses membres sera publiée dans la circulaire No. 2.

Un comité d'action est également constitué à Paris et a son siège 15, rue Saint-Placide. Sa tâche est de faire de la propagande en faveur du pèlerinage, d'envoyer à la presse française et étrangère les communications qui peuvent le promouvoir, de provoquer partout la formation de comités locaux, de se mettre en relation avec eux pour leur fournir ou en obtenir des renseignements utiles à la marche générale de l'œuvre, de s'entendre avec les compagnies de chemins de fer français pour en obtenir les tarifs et les dispositions matérielles les plus favorables aux pèlerins.

Ce comité se propose de publier de temps en temps des circulaires faisant suite à celle-ci, qu'il enverra gratuitement aux comités locaux pour les tenir au courant de tout ce qui intéresse l'entreprise.

Un autre comité central doit être constitué à Paray-le-Monial par Son Eminence le Cardinal Perraud. Il se chargera de préparer la réception des pèlerins et d'assurer au point de vue moral et matériel le bon ordre et le succès du pèlerinage pendant le séjour à Paray. Son Eminence a confié à M. le chanoine Gillot, supérieur des Chapelains de Paray-le-Monial, le soin de régler avec les directeurs des pèlerinages les jours d'arrivée, la durée du séjour, les logements, les exercices religieux, les prédications, etc.

